Image not found or type unknown

Indemnité de fin de contrat - Agent Commercial

Par **Archibiald75**, le **30/06/2020** à **16:10**

Bonjour,

Actuellement agent commercial, je travaille en collaboration avec une agence immobilière.

La relation entre le gérant d'agence et moi-même s'étant beaucoup détériorée ces derniers temps, il m'est ainsi devenu pratiquement impossible de poursuivre dans de bonnes conditions. A titre d'exemple, le mandant m'imposait une présence dans les locaux de l'agence, bien que cela ne soit pas permis étant donné mon statut de non salarié ; il a tout fait pour rendre les conditions des plus difficiles, et là recemment, il vient de supprimer mon accès aux sites internet sans me prévenir au préalable. Ainsi je ne peux plus exercer mon mandat au sein de l'agence.

Étant donné que le mandant n'a toujours pas mis fin au mandat, Il est évident que ce dernier fait tout pour que je sois à l'initiative de la rupture, et ce, pour ne pas me verser l'indemnité de fin de contrat.

Je souhaiterais, pouvoir bénéficier de vos conseils. Dois-je prendre les devants et ainsi prendre l'initiative de cesser le mandat, et par la suite lui demander le versement de l'indemnité étant donné que cette rupture intervient en raison de circonstances imputables au mandant ? Comment dois-je procéder dans ce cas de figure ?

Merci beaucoup pour vos conseils.

Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés